BULLETIN D' INFORMATION SUR LA GESTION DE LA GRANDE CARIÇAIE

No 11, DÉCEMBRE 1987

JOURNAL des GRÈVES

DE L'ARGENT ET DU SAVOIR-FAIRE

Sauvegarder la Grande Cariçaie, l'une des dernières vastes zones marécageuses de Suisse, telle est la tâche essentielle que se sont assignées les associations pour la protection de la nature. Grâce aux fonds récoltés par Pro Natura Helvetica, elles ont pu, depuis maintenant cinq ans, réaliser un programme d'entretien et de conservation efficace des marais. Que tous ceux qui ont contribué par leurs dons à la réalisation de ce programme sachent que l'argent ainsi récolté à pleinement servi son but.

Pour assurer une conservation durable de la Grande Cariçaie, il s'agissait cependant de trouver une solution financière à plus long terme avec la collaboration des cantons et de la Confédération, ce que justifiait l'importance nationale de ce biotope. Une nouvelle Convention a maintenant été signée en ce sens et c'est l'occasion de remercier ici les pouvoirs publics pour leur engagement accru en faveur de la conservation de la rive sud du Lac de Neuchâtel.

Les cantons de Fribourg et de Vaud ont d'ailleurs d'emblée joué un rôle important en adoptant un plan directeur intercantonal en 1982, cadre légal dans lequel s'inscrivent la sauvegarde et la conservation de la Grande Cariçaie. Les cantons doivent encore assurer la protection légale définitive de la rive et la surveillance sur le terrain des mesures d'application que comporte cette protection légale.

La nouvelle convention, entrée en vigueur en juin 1987, confirme une collaboration, actuellement unique et exemplaire, entre pouvoirs publics et associations privées en vue d'assurer la gestion et la conservation d'un milieu naturel de grande dimension. L'effort ainsi consenti par chaque partie est indispensable. Il n'a rien d'excessif en comparaison des moyens engagés en faveur de la Vallée de la Reuss, par exemple, des Bolle di Magadino ou, plus proche de nous, de la Réserve du Fanel, sur la partie bernoise de la rive sud du Lac de Neuchâtel. La poursuite de l'oeuvre entreprise il y a cinq ans est ainsi assurée et nous ne doutons pas que tous ceux qui se soucient de la sauvegarde de ce site exceptionnel s'en réjouiront.

JACQUES MORIER-GENOUD
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION

GESTION DE LA GRANDE CARIÇAIE

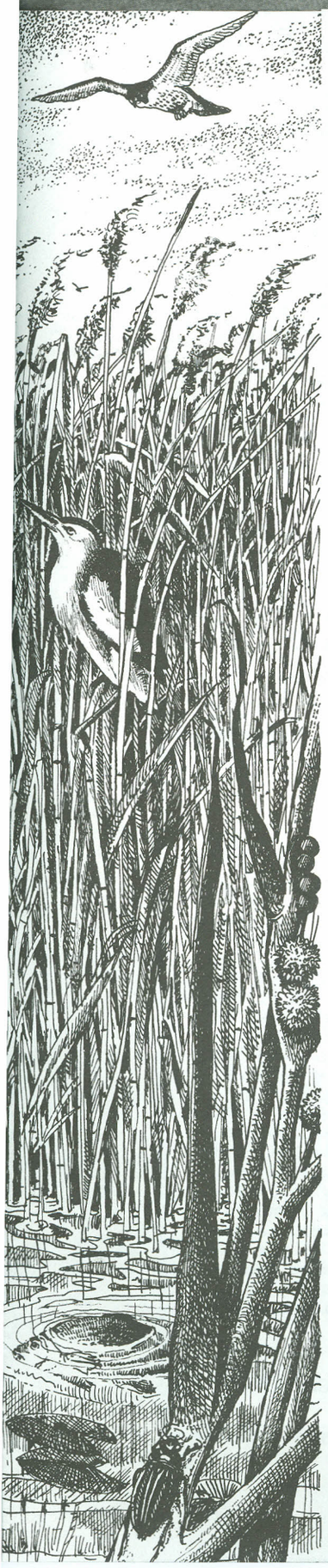

Continuité et Progrès

Une nouvelle convention relative à la gestion des zones naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel est entrée en vigueur en juin 1987. D'une durée de 5 ans, tacitement renouvelable, elle permettra de poursuivre les travaux d'entretien de la Grande-Cariçaie.

Dans son esprit et dans ses buts, cette seconde convention s'inscrit dans la suite logique du plan directeur des rives adopté par les cantons de Vaud et de Fribourg en 1982 et de la convention qu'ils ont alors signée avec la LSPN. Celle-ci s'engageait à mettre en place, à exécuter et à financer elle-même l'entretien de 550 ha de marais et de 300 ha de forêts que les cantons, leurs propriétaires, lui confiaient. Et ceci grâce aux fonds récoltés avec le WWF Suisse (Action Pro Natura Helvetica 1980).

Depuis lors, PNH a dépensé plus de 3 millions pour la gestion de la Grande-Cariçaie et a épuisé les fonds récoltés dans ce but. Avec raison, puisqu'on est parvenu à un entretien efficace, à la satisfaction des parties engagées.

Dans la nouvelle convention, il s'agissait surtout d'introduire un financement durable de la gestion par la participation financière des deux cantons et de la Confédération. Et de préciser le rôle et les compétences de chacun au vu de cette nouvelle répartition.

Le périmètre de la

Le périmètre des 550 ha de marais mis à la convention de 1987 figure celui de 1982, il pourrait être ét priété de communes ou de particuli d'obtenir l'accord de leurs propri

Ce périmètre ne comprend donc q ha de marais et des 670 ha de forê vaudoises et fribourgeoises. En so de 50 % des forêts riveraines, les serve naturelle de Cudrefin, créée une commission de l'Etat de Vaud,

Mais à l'exception de quelques à vocation sociale (campings, ré surfaces font partie des zones n des rives. Et selon l'article prem cantons et les associations convie tection et la gestion des zones na

D'autre part, il est évident qu la valeur naturelle de ces rives r veille à conserver dans ses qualit l'écosystème lacustre. Pour le cra le dont le domaine vital s'étend le brochet dont la vie dépend de l eaux du lac, il importe que le poi de la nature soit entendu là où il

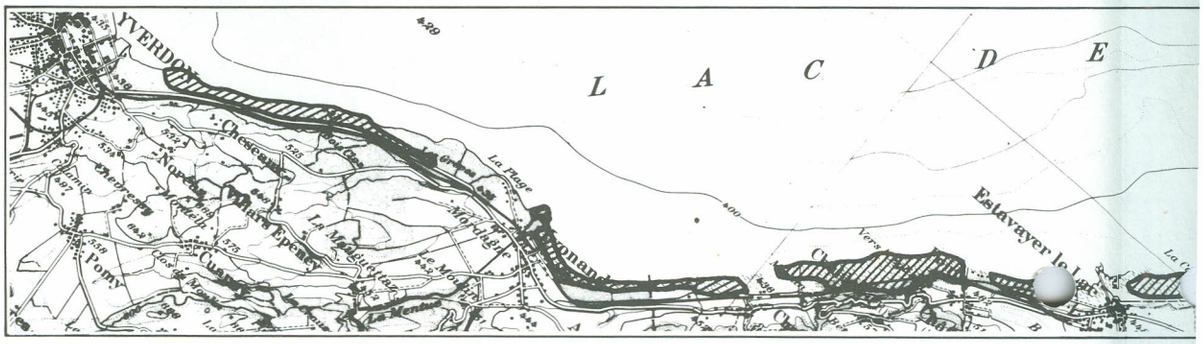

Financement et Organisation

Aux termes de l'article 6 de la convention et sous réserve de l'octroi de ces crédits par leurs autorités compétentes, le canton de Vaud contribuera annuellement pour Fr.150'000.- et le canton de Fribourg pour Fr.100'000.- aux frais de gestion, dont chacun 1/3 sous forme de prestations en nature; la LSPN versera chaque an Fr.100'000.- et le WWF Fr.50'000.-. La Confédération apportera le soutien des subventions découlant de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

Pour 1988, le budget de gestion s'élève à 700'000.- francs. Il devra nécessairement être progressivement renforcé pour permettre, en plus de l'entretien durable des marais, la protection des roselières ou une lutte efficace contre l'érosion.

Selon l'article 8 de la convention, une commission de gestion de 12 membres est chargée d'approuver les plans d'entretien, le budget et le programme annuel de gestion. Elle comprend 3 représentants de chaque canton, 3 de la Confédération et 3 des associations de protection de la nature.

On attend de la commission de gestion qu'elle joue un rôle actif pour promouvoir une protection optimale des rives naturelles du lac de Neuchâtel. Dans ce sens, elle pourra donner son avis sur tout projet qui aurait des effets sur les terrains de la convention.

Le Groupe d'Etu

Selon l'article 3 de la conventi LSPN la gestion des terrains don titre de domaine public ou privé seront gérées par leurs services

Nommé par la commission de ge gestion de la Grande-Cariçaie (G en place de l'entretien des rive officielle de gérer les marais; se poursuivront comme jusqu'ici, cours sur les incidences de l'en

Cette surveillance scientifiq mettra d'affiner les interventio jours mieux compte des exigences lieux et de leurs communautés vi certaines mesures de conservatio roselières lacustres ou celle du accentuer la création de biotope res, bancs de sable).

L'information demeure aussi u chera à intéresser la population problèmes de la protection des r comportement favorisant leur con groupes bénévoles nous apporterc vail exige beaucoup de main-d'oe

Enfin, le GEG assurera la ges cière de l'ensemble de ces mesur

IE • UNE NOUVELLE CONVENTION

ètre de la Convention

e marais et des 300 ha de forêts sou-
37 figure sur le plan. Identique à
: être étendu à d'autres fonds, pro-
particuliers. Les parties tenteront
rs propriétaires (Art. 2).
nd donc qu'une partie des quelques 710
a de forêts situées sur les rives
es. En sont exclus par exemple plus
ines, les forêts de pente et la ré-
in, créée en 1970 et qui est gérée par
de Vaud, de Nos Oiseaux et de l'ALA.
quelques populicultures ou de forêts
ngs, résidences), la plupart de ces
zones naturelles du plan directeur
icle premier de la convention, les
ns conviennent d'oeuvrer pour la pro-
zones naturelles de ce plan.
vident que la sauvegarde durable de
s rives ne sera possible que si l'on
es qualités et ses fonctions tout
ar le crapaud, le sanglier ou le har-
s'étend jusqu'à l'arrière-pays, pour
pend de la qualité et du niveau des
ne le point de vue de la protection
là où il doit l'être.

Le rôle des Cantons

En plus de leur contribution directe à la gestion, sous forme de prestations en nature et d'entretien des forêts de la convention, les cantons exerceront leurs compétences découlant de la législation, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion de la faune, de protection de la nature, du paysage et de l'environnement (Art. 5).

C'est à eux d'abord qu'il incombera de conserver intact le périmètre des zones naturelles défini au plan directeur des rives qu'ils ont adopté en 1982. A eux également de promouvoir les mesures prévues dans ce plan en matière de conservation de l'écosystème lacustre, notamment de protection des eaux ou de régulation du lac conforme aux exigences des communautés naturelles riveraines.

Ils devront prévenir enfin une pression trop forte du tourisme sur les rives les plus sensibles. Dans ce sens, ils se sont engagés à promouvoir la protection légale des zones naturelles et à exercer la surveillance de son application; dans ce domaine, les cantons peuvent confier cette tâche à des tiers qualifiés et leur délivrera une carte de légitimation.

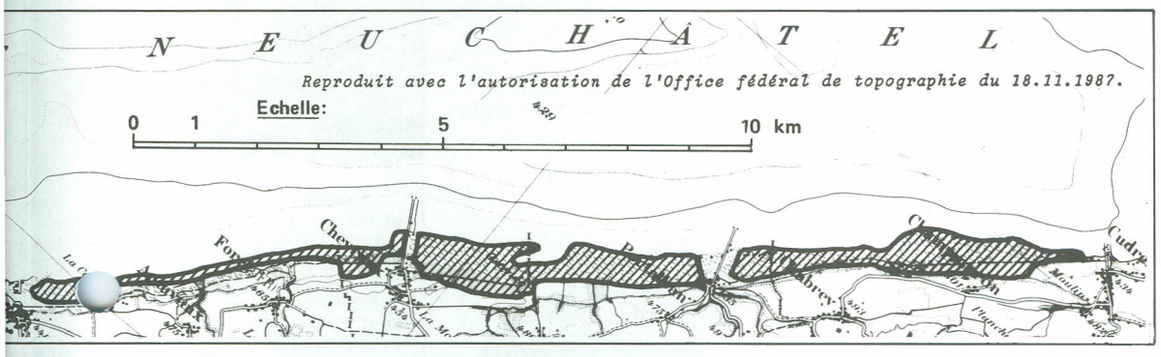

e d'Etude et de Gestion

onvention, les cantons confient à la
ins dont ils sont propriétaires au
u privé, à l'exclusion des forêts qui
ervices forestiers.
n de gestion, le Groupe d'étude et de
çaie (GEG), qui avait assuré la mise
es rives pour la LSPN, aura la tâche
arais; fauchages et débroussaillages
qu'ici, sous réserve des études en
de l'entretien sur les marais.
entifique continuera aussi; elle per-
rventions afin qu'elles tiennent tou-
igences de la conservation des mi-
utés vivantes. Il faudra développer
ervation telles que la protection des
elle du rivage contre l'érosion, et
biotopes particuliers (étangs, vasiè-

aussi une tâche permanente.Elle cher-
ulation locale et les visiteurs aux
n des rives et à obtenir de chacun un
eur conservation. L'armée, d'autres
porteront leur soutien là où le tra-
in-d'oeuvre.
la gestion administrative et finan-
s mesures de protection.

Gestion par les Cantons

Selon l'article 6 de la convention, le canton de Vaud participera chaque an pour Fr.50'000.- à des travaux en nature, celui de Fribourg pour Fr. 34'000.-.

Le détail de ces prestations sera défini au fur et à mesure des besoins, mais sur le principe, il est heureux que soit instaurée une participation directe des Services cantonaux; il est certain que leurs compétences spécifiques seront utiles, par ex. en matière de lutte contre l'érosion ou de gestion des forêts.

Les 300 ha de forêts comprises dans le périmètre de la convention seront gérées directement par les Services forestiers cantonaux, sous le contrôle de la commission de gestion. Elles devront l'être dans un but prioritaire de protection de la nature. Depuis 1982, ces forêts n'ont guère été touchées, l'urgence de leur entretien étant bien moindre que pour les marais. La plupart du reste ne devraient subir qu'un minimum d'interventions.

Les Services cantonaux sont chargés de préparer un plan de gestion de ces forêts conforme aux objectifs écologiques qui seront définis d'entente avec les milieux scientifiques et le GEG.

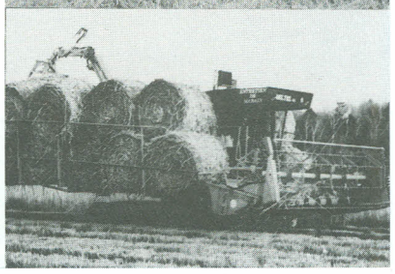

Les soleils mouillés
De ces ciels brouillés

8 au 10 avril : Fortes précipitations par régime atlantique doux. Le niveau du lac s'élève de 429'42 le 8 à 429'64 le 12. Il demeurera haut et stable jusqu'à fin mai. Conditions quasi idéales pour la reproduction des poissons et des batraciens.

15 avril : Premiers têtards éclos de grenouille rousse.

27 avril : Pour la première fois dans la réserve de Cheyres, observation du triton lobé : en compagnie du triton palmé, ils sont découverts dans les ornières inondées du chemin d'accès de la faucheuse au lieu-dit Moulin de Cheyres.

Dans la cariçaie proche, présence du lézard vivipare. Existe-il ailleurs sur les grèves? La répartition sur les rives de plusieurs de ces petits vertébrés est encore mal connue.

Crapauds sonneurs et tritons alpestres sont eux nombreux dans les gouilles et les ornières du chemin entre Cheyres et Font. Bien qu'artificiels, ces petits biotopes leur sont précieux.

DE PASSAGE

8 avril : Un balbuzard se repose, perché dans les arbres en face de l'observatoire de Champ-Pittet. Ce petit aigle piscivore est régulier au printemps.

8 au 17 avril : Plus rares, deux grues cendrées séjournent dans les marais, à l'est du port de Chevroux.

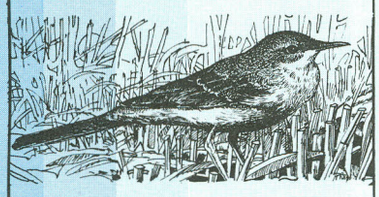

15 avril : 30 bergeronnettes printanières à l'arrêt sur une parcelle fauchée à Ostende.

25 avril : Au même endroit, 25 Chevaliers, des Combattants surtout, mais aussi des Arlequins et des Sylvains.

Le temps clément de fin avril et un niveau de lac haut et stable ont permis aux oiseaux de bien entamer leur nidification.

Les résultats de l'Inventaire des espèces de la Liste Rouge, réalisé en collaboration avec la Vogelwarte Sempach et le Bureau Ecoconseil, mettent en évidence les effectifs élevés de la rousserolle turdoïde (env. 80 chanteurs) et de la mésange à moustaches (70 à 100 couples)

A l'exception des nicheurs tardifs (blongios, rousserolles), beaucoup parvinrent à élever une première nichée avant début juin.

Pour la seconde fois depuis la deuxième correction des eaux du Jura (1970), le lac dépasse la cote 430m, culminant le 22 juin à 430,24m.

Marais et forêts riveraines sont inondés, de 10 à plus de 100cm d'eau submergeant les prairies marécageuses et les basses couches de la végétation.

De telles inondations, il s'en produisait plus souvent avant 1970. Et si une partie de la faune a payé un lourd tribut à la crue, il est probable que globalement un tel phénomène a été plutôt favorable.

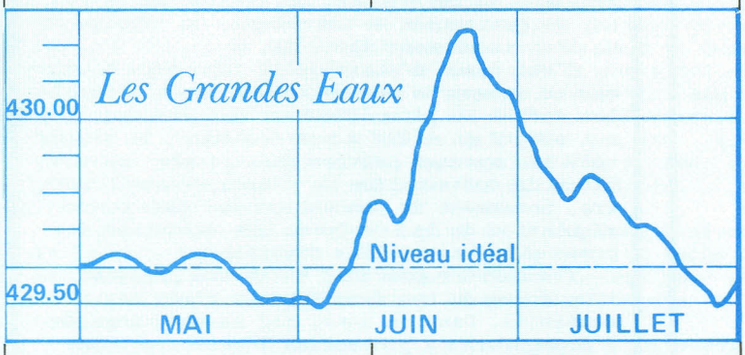

WATER L'EAU Percée du lac à travers la ligne de protection du rivage construite par l'armée dans la réserve de Cheyres en octobre 1986 : une partie des pieux, le bois de remplissage et la plupart des boutures de saule ont été arrachés. Les épis de la Maladaire ont mieux résisté.

Contre-offensive et nouveaux essais programmés pour octobre 1987. Mais pour gagner la guerre, il faudra engager un jour des moyens plus lourds.

INSOLITE

Ce loriot mâle venant chercher de quoi nourrir ses jeunes dans la cariçaie inondée. Deux fois, la proie grande, sombre et vermiforme qui se tortillait vivante dans son bec ne pouvait être qu'une sangsue médicinale...
Noté à Gletterens le 2.7.87.

Davantage que le niveau atteint, c'est la durée de la crue qui a été le plus préjudiciable aux oiseaux. Ce n'est qu'à mi-juillet que le lac a retrouvé un niveau susceptible de permettre la nidification dans la cariçaie. Et il était alors trop tard, ceux qui étaient restés n'ayant guère mené à terme des nichées de remplacement.

ILS SONT REVENUS

Traces à Chevroux, à Chabrey, sous Autavaux, les sangliers sont à nouveau nombreux sur les grèves. Selon M. Marti, garde-chasse, 30 à 50 individus sont concentrés dans la réserve de Cudrefin. La harde qui avait migré sur Neuchâtel début 1986 est revenue. L'utilisation de répulsifs a permis de limiter la "casse" dans les semis de maïs. Mais l'automne promet d'être chaud...

7-8 juillet : De violents orages provoquent la crue des cours d'eau. Débordement de la Brinaz à Yverdon; bois et déchets flottants font par endroits de gros dégâts dans les roselières.

25-26 septembre : En 36 h, plus de 200 litres d'eau au m2 sur le Jura. L'Areuse monte de 8m et déborde. A nouveau bois et déchets se déversent dans le lac...

LA RETRAITE DES MOUZETS

Quelques semaines à peine, c'est ce qu'il aura fallu à la population mixte de musaraignes carrelet et couronnée (Sorex araneus et S. coronatus) pour réintégrer son habitat inondé pendant la crue du lac.

A Châble-Perron, où sont effectués des relevés de leurs populations, la montée des eaux a contraint ces insectivores à s'abriter sur les points hauts, en retrait de leurs biotopes habituels (aulnaie et prairie à marisque). Quelques musaraignes ont été observées isolées sur des amas de bois émergés, mais la plupart semblent avoir échappé aux flots grâce à leur mobilité, se déplaçant par petits bonds vifs, prenant appui ça et là sur les herbes et branchages.

Pendant la décrue, un premier relevé dans la forêt encore trempée n'en contenait guère. Deux semaines après, la population atteignait 27 ind/ha, une densité pour le moins normale.
C. Neet, Inst.Zool. Uni.Laus.

La gestion des zones naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel est une oeuvre commune des cantons de Vaud et de Fribourg, de la Ligue Suisse pour la protection de la nature et du WWF Suisse. Elle bénéficie du soutien financier de la Confédération.

Le journal des grèves est tiré à 4000 exemplaires et adressé gratuitement à ses lecteurs.

RÉDACTION : M. ANTONIAZZA
RÉALISATION: F. ROLLIER
JC.BECK

Dessins : P. Reymond
Photo page 1 : D. Colomb

GRANDE-CARIÇAIE
GROUPE D'ÉTUDE
ET DE GESTION

Champ-Pittet
1400 Cheseaux-Noréaz
Tél. 024/23.13.41

PP 1400 Yverdon 1